Image not found or type unknown

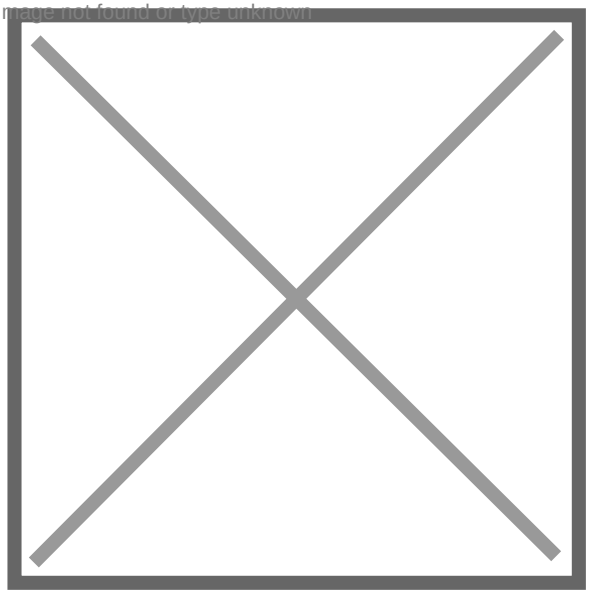

Divorce et isolement du père

Par **vdedier**, le **01/12/2016** à **22:57**

Bonjour,
Je suis actuellement sépare de fait avec mon épouse. Car elle m a expulsé de la maison. Ce soir, je me suis rendu au domicile conjugal pour rendre une visite aux enfants. J avais prévenu mme par mail avant cela come nous l avions convenu. A mon arrivé ce soir, je trouve porte close. Quand je sonne a l interphone personne ne répond.
Quand j appel sur le telephone fixe demi domicile, je me rend compte que le numéro de téléphone a changer. Quand j appel sur le portable de mme, je tombe a chaque fois sir sa messagerie directement. Cela fait maintenant bientôt deux semaines que je n ai ni vu mes enfants, ni put leurs parler. Je ne sais plus quoi faire!
Quels recours existe-t-il pour obliger mme a communiquer avec moi au sujet des enfants?
Dois-je attendre audience fixée fin mars pour pouvoir faire quelque chose? Sachant que je suis a le demandeur du divorce.
Merci par avance pour vis réponses.
Bone nuit.

Par **cocotte1003**, le **02/12/2016** à **08:24**

Bonjour, madame n'a pas à vous expulser du domicile conjugal, vous pouvez demander l'intervention des forces de l'ordre pour y loger. Sans jugement, les parents ont tous deux les mêmes droits sur les enfants et chacun prend la décision qu'il veut. Les juges n'aiment pas que l'un des parents emparent empeche les relations des enfants avec son autre parent, envoyez lui une LRAR pour lui proposer des dates de droit de visite. Si la lettre revient, vous ne l'ouvrez pas, le juge le fera, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés